



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**

Distr.  
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/25  
18 juin 2002



FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Trente-septième réunion  
Montréal, 17-19 juillet 2002

**AMENDEMENTS AU PROGRAMME DE TRAVAIL DU PNUD  
POUR L'ANNEE 2002**

## OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT DU FONDS

1. Dans son Programme de travail 2002, le PNUD a demandé au Comité exécutif d'approuver une somme de 1 560 308 \$US à titre d'amendements à son Programme de travail, ainsi que des coûts d'appui de 202 841 \$US.

2. Les activités proposées dans les amendements au Programme de travail 2002 du PNUD sont présentées au Tableau 1 ci-dessous :

**Tableau 1 : Amendements au Programme de travail 2002 du PNUD**

Pays	Activité/Projet	Tonnes de PAO	Montant requis (\$ US)	Montant recommandé (\$ US)
<b>I. Projets de renforcement institutionnel :</b>				
Liban	Renouvellement du projet de renforcement institutionnel : phase 3	12,8	155 090	155 090
Sri Lanka	Renouvellement du projet de renforcement institutionnel : phase 4	11,1	134 056	134 056
Uruguay	Renouvellement du projet de renforcement institutionnel : phase 5	0	150 800	150 800
Venezuela	Renouvellement du projet de renforcement institutionnel : phase 6	23,6	285 480	285 480
Total partiel pour les projets de renforcement institutionnel			725 426	725 426
<b>II. Plans de gestion des frigorigènes :</b>				
Chad	Mise à jour de la gestion des frigorigènes		12 500	12 500
El Salvador	Mise à jour de la gestion des frigorigènes		17 500	17 500
Gabon	Mise à jour de la gestion des frigorigènes		10 000	10 000
Jamaïque	Plan de gestion de l'élimination finale		70 000	[1]
Kyrgyzstan	Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes		228 727	[2]
Niger	Mise à jour du plan de gestion des frigorigènes		10 000	10 000
Total partiel pour les PGF			348 727	50 000
<b>III. Bromure de méthyle :</b>				
Ghana	Programmes de formation pour l'élimination finale de l'utilisation du BM, excluant les applications ASPE	6,3	186 155	155 090
<b>IV. Banques de halons :</b>				
Région : Afrique	Programme sectoriel d'élimination : établissement d'une banque régionale de halons pour l'Ouest et le Centre de l'Afrique		300 000	300 000
Total partiel pour le bromure de méthyle et les banques de halons			486 155	401 550
Total partiel :			1 560 308	1 176 976
Coûts d'appui des agences :			202 841	153 007
Total :			1 763 149	1 329 983

[1] Inclus dans UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/42

[2] Inclus dans UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/46

## Projets de renforcement institutionnel

- (a) Liban : phase 3 (155 090 \$US)
- (b) Sri Lanka : phase 4 (134 056 \$US)
- (c) Uruguay : phase 5 (150 800 \$US)
- (d) Venezuela : phase 6 (285 480 \$US)

### Description des projets

3. La description des projets de renforcement institutionnel pour les versements ci-dessus est présentée à l'Annexe I du présent document.

### Recommandation du Secrétariat du Fonds

4. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale des projets ci-dessus, au niveau de financement indiqué au Tableau 1. Le Comité exécutif peut aussi vouloir présenter des observations supplémentaires aux gouvernements concernés à l'Annexe II du présent document.

## II. Plans de gestion des frigorigènes

- (a) Chad : Mise à jour du plan de gestion des frigorigènes (12 500 \$US)
- (b) El Salvador : Mise à jour du plan de gestion des frigorigènes (17 500 \$US)
- (c) Gabon : Mise à jour du plan de gestion des frigorigènes (10 000 \$US)
- (d) Niger : Mise à jour du plan de gestion des frigorigènes (10 000 \$US)

### Description des projets

5. Conformément à la Décision 31/48, le PNUD a présenté à la 37<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif les demandes de mise à jour du plan de gestion des frigorigènes (PGF) du Chad, du Salvador, du Gabon et du Niger. Selon la Décision 33/13, chaque demande était accompagnée d'un rapport périodique sur l'état d'avancement des travaux en cours dans les sous-projets approuvés dans le PGF de chacun de ces pays.

### Observations du Secrétariat du Fonds

6. Le Secrétariat a examiné les demandes de préparation de projet pour la mise à jour des PGF à la lumière des Décisions 31/48, 32/10, et 33/13. Le gouvernement du Salvador a présenté un rapport périodique complet sur les sous-projets approuvés dans le PGF initial. Le Secrétariat a pris note que les rapports périodiques présentés par les gouvernements du Chad, du Gabon et du Niger n'ont fourni que des données très sommaires sur l'état de la mise en oeuvre des sous-projets (nombre de techniciens en réfrigération et agents de douane ayant reçu une formation, liste de quelques règlements ayant été élaborés, matériel de récupération distribué). Par la suite, le PNUD a de nouveau présenté des rapports de mise en oeuvre complets et bien documentés sur le PGF initial au Chad, au Gabon et au Niger.

### Recommandations du Secrétariat du Fonds

7. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale des mises à jour du PGF pour le Chad, le Salvador, le Gabon et le Niger aux niveaux de financement indiqués au Tableau 1.

### **III. Bromure de méthyle**

- a) Ghana : Programmes de formation pour l'élimination finale de l'utilisation du BM, excluant les applications sanitaires et préalables à l'expédition (ASPE) (186 155 \$US)

#### Description du projet

8. Le projet vise à éliminer 6,3 tonnes de PAO de bromure de méthyle (BM) employées pour la fumigation du sol pour la culture des melons, par la formation et la démonstration d'autres produits de remplacement du BM. Ce projet sera mis en oeuvre en deux étapes : Étape I, élaboration d'un ensemble de politiques permettant de geler ou de réduire la consommation de BM, formation initiale et installation d'autres solutions, démonstration et adaptation des autres solutions aux conditions locales; Étape II, formation et installation d'autres solutions sur les fermes qui restent. Les solutions de remplacement seront transférées d'autres pays et adaptées aux conditions locales.

9. Le coût total du projet est de 186 155 \$US, ventilé comme suit : personnel (90 000 \$US pour trois ans), programmes de formation, transfert de la technologie aux agriculteurs et élaboration de politiques (84 000 \$US); matériels pour démonstration (11 050 \$US), et imprévus (1 105 \$US).

10. Le projet sera mis en oeuvre par des organisations agricoles nationales possédant les connaissances techniques pour gérer un tel projet. Travaillant en collaboration avec l'Unité de l'ozone de l'EPA (*Environmental Protection Agency*), les parties intéressées élaboreront un plan d'action national afin d'éliminer le BM (excluant la quarantaine et les applications préalables à l'expédition) d'ici 2005.

#### Observations du Secrétariat du Fonds

11. Le Secrétariat a pris note que, durant la période 1995-1998, le BM n'a pas été utilisé au Ghana (la valeur de base du BM était zéro). Selon les critères d'admissibilité des projets de BM compris dans les lignes directrices révisées pour les projets de BM (approuvés par le Comité exécutif à sa 32<sup>e</sup> réunion), le Ghana ne pourrait recevoir de l'assistance que pour mettre en place des mesures visant à interdire l'importation de BM, afin d'assurer la conformité au Protocole de Montréal.

12. En ce sens, le PNUD a informé le Secrétariat à l'effet que, jusqu'à maintenant, le Ghana n'a pas reçu d'aide du Fonds multilatéral pour ses activités liées au BM. Les cultures employant du BM sont importantes du point de vue économique pour le pays, car elles soutiennent l'emploi rural et les recettes en devises. Étant donné ces impératifs économiques, on croit que son usage sera soutenu, et même qu'il pourrait continuer de s'accroître, afin de combler les besoins des

agriculteurs en matière de lutte antiparasitaire efficace. L'élimination de la consommation de BM exigera du travail, du temps et la collaboration des parties nationales intéressées, des domaines tant public que privé. Bien que le gouvernement du Ghana soit au courant de l'existence des données sur les solutions viables de remplacement du BM, il s'est dit préoccupé du fait qu'il sera très difficile de convaincre les utilisateurs locaux de choisir parmi les solutions de remplacement à utiliser sans leur en faire d'abord une démonstration pratique.

13. Le PNUD a aussi indiqué que de l'assistance technique sera fournie au gouvernement afin de lui permettre de mettre en place des mesures interdisant toute importation future de BM et d'obtenir le consensus des parties intéressées afin de soutenir l'adoption d'un schéma directeur permettant d'éliminer la consommation de BM. En ce sens, des groupes agricoles locaux participeront à toutes les étapes du projet, afin de mettre à l'épreuve et d'évaluer les solutions de remplacement du BM et de décider lesquelles seraient les plus appropriées à l'usage qu'ils veulent en faire. Ces mêmes groupes participeront aux essais sur la ferme et au programme de formation.

14. En ce qui concerne le coût du projet, le PNUD a indiqué que le personnel technique recruté serait responsable de l'organisation et de la mise en oeuvre des essais techniques sur place, incluant les aspects formation du programme, l'élaboration d'un programme, l'organisation de sessions de formation et d'activités de vulgarisation pour les parties intéressées. Le PNUD a aussi convenu de réduire les coûts du personnel technique à 15 000 \$US et ceux de l'élaboration du programme de formation et de politiques à 35 000 \$US. Le montant total demandé est de 101 550 \$US.

#### Recommandation du Secrétariat du Fonds

15. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale du projet ci-dessus au niveau de financement indiqué au Tableau 1.

#### **IV. Banques de halons**

- a) Région : Afrique. Programme sectoriel d'élimination : établissement d'une banque régionale de halons pour le Centre et l'Ouest de l'Afrique (300 000 \$US)

#### Description du projet

16. Ce projet établirait une banque régionale de halons pour les pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, République populaire du Congo, et Guinée.

17. Les activités en vertu de ce projet comprennent les coûts de la formulation de stratégies nationales en matière de banques de halons, des activités de récupération et de recyclage, du stockage et du matériel pour le contrôle de la qualité, du programme de formation pour le personnel préposé à la récupération et au recyclage, de la détermination des possibilités de commerce international, de l'élaboration de règlements pour les halons, d'une base de données, et de la promotion.

18. Tous les pays sont des membres actifs du réseau régional africain. Les réunions régulières du réseau des agents de l'ozone dans cette région permettront de coordonner les activités pour un échange régional (partage des connaissances) sur les halons et un partage d'informations sur l'emploi des solutions de remplacement. Au moment de l'établissement de la banque de halons, chaque pays interdira l'importation de halons nouvellement produits. La consommation de base totale de halons des six pays est de 243,2 tonnes de PAO, dont 218 tonnes de PAO sont consommées par la République populaire du Congo. La dernière consommation indiquée était de 61,2 tonnes de PAO, dont 48 tonnes par la République populaire du Congo. On estime que la capacité installée est de 300 à 600 tonnes de PAO.

#### Observations du Secrétariat du Fonds

19. Le Secrétariat a demandé des précisions sur la durabilité du projet, étant donné la faible quantité annuelle qu'on s'attend à récupérer grâce à ce degré de capacité installée. Le PNUD a indiqué que les pays ont été informés que, sur la base de l'expérience acquise, les organismes publics doivent contribuer à la longue aux banques de halons, afin de soutenir le travail et de rendre le projet durable. Le projet sera aussi étroitement lié à la Banque régionale de halons pour l'Est et l'Ouest de l'Afrique, avec l'Allemagne comme maître d'oeuvre.

20. La demande est conforme à la Décision 18/22 pour les pays possédant une capacité installée moyenne.

#### Recommandation du Secrétariat du Fonds

21. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale du projet ci-dessus au niveau de financement indiqué au Tableau 1.

## Annexe I

### PROPOSITIONS DE PROJETS DE RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL

#### Liban : Renouvellement du renforcement institutionnel

<b>Résumé du projet et profil du pays</b>		
Agence de mise en oeuvre :		PNUD
Montant initialement approuvé :		
	Phase I : mai 1996 (\$US)	179 000
	Phase II : juill. 2000 (\$US)	119 300
Montant demandé pour le renouvellement (\$US) :		155 090
Date d'approbation du programme de pays		mai 1996
Consommation de SAO indiquée dans le programme de pays (1997), (tonnes de PAO)		62,1
Dernière consommation de SAO indiquée (2001) (tonnes de PAO)		774,05*
Consommation de base (1995-1997) (tonnes de PAO de CFC)		725,5
Montant approuvé (\$US)		8 300 217
Montant décaissé (au mois de décembre 2001) (\$US) :		5 056 604
SAO à éliminer (tonnes de PAO)		997,1
SAO éliminé (au mois de décembre 2001) (tonnes de PAO)		511,8

\*212,4 tonnes de PAO de BM ont été consommées.

1. Les activités suivantes ont été approuvées et financées par le Comité exécutif :

		<u>\$US</u>
a)	Préparation du programme de pays	98 875
b)	Préparation de projet	336 070
c)	Formation	102 168
d)	Assistance technique	528 589
e)	Démonstration	370 866
f)	Projets d'investissement	6 526 570
	Total :	7 963 138

#### Rapport périodique

2. Les principales réalisations mentionnées dans le rapport périodique comprennent : mise à jour du programme de pays; élaboration d'un plan de gestion des banques de halons; mise en oeuvre des sous-projets du PGF; finalisation des décrets ministériels sur le système d'autorisation des importations/exportations; et mise en oeuvre d'activités de sensibilisation du public, notamment distribution de dépliants d'information et conférences dans les écoles. En juillet 2000, les Amendements de Copenhague et de Montréal ont été ratifiés. Sur la base de l'expérience acquise, le Liban juge important d'élaborer une loi gouvernementale pour le public et l'industrie et d'habiliter les parties intéressées à organiser ou à s'engager dans des activités environnementales comme la participation directe à l'achèvement du processus d'élimination en reconvertissant les usines à des technologies sans SAO.

3. Les objectifs du Bureau de l'ozone sont d'aider le Ministère de l'Environnement à éliminer la SAO et à respecter ses engagements envers le Protocole de Montréal, d'adopter des politiques et des règlements, de surveiller les projets et les activités indiquées dans le programme de pays. L'Unité de l'ozone est supervisée conjointement par le Ministère de l'Environnement et le PNUD. La mise en oeuvre des activités de l'Unité de l'ozone est étroitement coordonnée par le coordonnateur national nommé par le Ministère. L'Unité de l'ozone consulte régulièrement le comité directeur technique représenté par les autorités gouvernementales, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les universitaires.

#### Plan d'action

4. Le plan d'action pour la prochaine période comprend : la dissémination de l'information sur les nouvelles technologies et les produits de substitution des SAO; la surveillance et l'évaluation des progrès de la mise en oeuvre des activités d'élimination des SAO, comme les projets de refroidisseurs, de réfrigération commerciale, et de halons; l'établissement d'une banque de données élargies sur les SAO et d'un système d'enregistrement pour les utilisateurs de SAO; l'élaboration et l'exécution d'une loi de soutien pour une surveillance et un contrôle efficace des SAO; l'examen de la consommation et de l'importation de SAO; la liaison entre le gouvernement et les agences internationales; l'éducation des parties intéressées sur les dangers des SAO par le truchement de séminaires et de programmes de formation pour les agents de douane et d'autres instances gouvernementales; la ratification de l'Amendement de Beijing; et la présentation de rapports de données au Fonds multilatéral et aux Secrétariats de l'ozone.

#### **Sri Lanka : Renouvellement du renforcement institutionnel**

<b>Résumé du projet et profil du pays</b>		
Agence de mise en oeuvre :		PNUD
Montant initialement approuvé :		
	Phase I : mars 1994 (\$US)	154 680
	Phase II : nov. 1997 (\$US)	103 120
	Phase III : nov. 1999 (\$US)	103 120
Montant demandé pour le renouvellement (\$US) :		134 056
Date d'approbation du programme de pays		Mars 1994
Consommation de SAO indiquée dans le programme de pays (1991), (tonnes de PAO)		231,4
Dernière consommation de SAO indiquée (2001) (tonnes de PAO)		207,73
Consommation de base (1995-1997) (tonnes de PAO of CFC)		400,4
Montant approuvé (\$US)		2 805 624
Montant décaissé (au mois de décembre 2001) (\$US) :		1 694 437
SAO à éliminer (tonnes de PAO)		65,5
SAO éliminé (au mois de décembre 2001) (tonnes de PAO)		56



5. Les activités suivantes ont été approuvées et financées par le Comité exécutif :

		<u>\$US</u>
a)	Préparation du programme de pays	39 550
b)	Préparation de projet	98 996
c)	Formation	345 780
d)	Assistance technique	696 513
e)	Démonstration	350 526
f)	Projets d'investissement	866 419
	Total :	2 397 784

### Rapport périodique

6. Les principales réalisations mentionnées dans le rapport périodique comprennent : surveiller le projet d'élimination du bromure de méthyle dans la culture du thé, en ayant pour but de trouver d'autres solutions pour lutter contre les nématodes du thé, et de tenir une conférence internationale sur les produits de remplacement du bromure de méthyle pour les pépinières de thé; continuer la mise en oeuvre du PGF en préparant un guide pour les agents de douane et en formant des formateurs et des techniciens aux bonnes pratiques de récupération et de recyclage; poursuivre ses campagnes de sensibilisation du public, y compris auprès des communautés et du personnel militaire, et les programmes auprès des médias, et célébrer le Jour de l'ozone; signer le protocole de transmission pour la surveillance du projet de conversion des aérosols; nommer un comité technique pour élaborer des normes de sécurité pour l'utilisation des hydrocarbures; et réduire les importations de CFC de 57 pour cent au moyen de la mise en oeuvre de son système d'autorisation des importations de SAO. L'Amendement de Beijing devrait être ratifié en juin 2002. Sur la base de l'expérience acquise, le Sri Lanka juge important d'établir son Comité coordonnateur afin de décider et de mettre en oeuvre des politiques, et a pris note qu'il n'existe actuellement aucun produit de remplacement particulier des CTC utilisés dans les essais de l'industrie du charbon activé.

7. L'Unité du Protocole de Montréal du Sri Lanka fait maintenant partie de la Division de l'environnement du Ministère. Le coordonnateur de l'Unité de l'ozone participe à presque toutes les réunions du Ministère, y compris les réunions du personnel et les réunions des comités consultatifs au parlement. Le coordonnateur relève directement du Secrétaire du Ministère. Les propositions et les autres rapports sont acheminés par l'entremise du directeur de la planification du Ministère.

### Plan d'action

8. Le plan d'action pour la prochaine période comprend les activités suivantes : surveiller le projet de reconversion d'aérosols, préparer une proposition pour la fabrication d'unités de récupération à faible coût, préparer des règlements sur les bonnes pratiques de réfrigération pour les techniciens; et mettre en oeuvre le plan stratégique avec l'aide du gouvernement du Japon. On a aussi planifié des projets de sensibilisation du public, des contrôles à l'importation, des activités de formation de techniciens en récupération et en recyclage, et la mise en oeuvre du PGF en accroissant la formation et en offrant un programme incitatif aux secteurs des utilisateurs

finals en réfrigération commerciale et industrielle. Le Fonds multilatéral et les Secrétariats de l'ozone s'attendent aussi à recevoir des rapports de données.

### Uruguay : Renouvellement du renforcement institutionnel

<b>Résumé du projet et profil du pays</b>	
Agence de mise en oeuvre :	PNUD
Montant initialement approuvé :	
Phase I : juin 1993 (\$US)	173 800
Phase II : oct. 1996 (\$US)	116 000
Phase III : juill. 1998 (\$US)	116 000
Phase IV : juill. 2000 (\$US)	116 000
Montant demandé pour le renouvellement (\$US) :	150 800
Date d'approbation du programme de pays	Juin 1993
Consommation de SAO indiquée dans le programme de pays (1992), (tonnes de PAO)	314,1
Dernière consommation de SAO indiquée (2001) (tonnes de PAO)	140,94*
Consommation de base (1995-1997) (tonnes de PAO of CFC)	199,1
Montant approuvé (\$US)	4 601 736
Montant décaissé (au mois de décembre 2001) (\$US) :	3 304 506
SAO à éliminer (tonnes de PAO)	193,3
SAO éliminé (au mois de décembre 2001) (tonnes de PAO)	155,3

\*38,06 tonnes de PAO de BM ont été consommées.

9. Les activités suivantes ont été approuvées et financées par le Comité exécutif :

		<u>\$US</u>
a)	Préparation du programme de pays	28 752
b)	Préparation de projet	365 209
c)	Formation	144 470
d)	Assistance technique	526 210
e)	Démonstration	338 096
f)	Projets d'investissement	2 576 595
	Total :	3 979 332

### Rapport périodique

10. Les principales réalisations mentionnées dans le rapport périodique comprennent : réaliser les activités incluses dans son PGF, notamment la formation de techniciens en réfrigération et d'agents de douane, établissement de l'Association de la climatisation et de la réfrigération en Uruguay, approuver la mise à jour du PGF; travailler en vue du gel de l'utilisation du bromure de méthyle en 2002, en achevant les projets de démonstration des produits de remplacement du BM, en se préparant pour la mise en oeuvre d'un projet de BM, et en établissant un système d'enregistrement et de surveillance pour l'utilisation du BM; amorcer la préparation d'une stratégie de transition pour les inhalateurs à doseurs; continuer d'approuver et de faire des progrès en matière de législation; créer et mettre en oeuvre des programmes éducatifs pour les parties intéressées dans des secteurs particuliers; et poursuivre les activités de sensibilisation du public. Plusieurs ententes ont été signées entre l'Uruguay et les industries du

secteur privé, afin de leur permettre de contribuer à des projets de mousse, de bromure de méthyle, et de frigorigènes. En 2000, Uruguay a reçu un prix du PNUE pour avoir été l'un des pays ayant le mieux réussi à mettre en oeuvre le Protocole de Montréal. Cette même année, l'Uruguay a reçu le prix pour la protection de l'ozone stratosphérique (*Stratospheric Ozone Protection Award*) de l'USEPA (*United States Environmental Protection Agency*). Grâce à l'expérience acquise, l'Uruguay juge importante l'approbation du décret limitant la production et l'importation de SAO et l'établissement d'un système d'autorisation pour les importations et les exportations de SAO en vertu de l'Amendement de Montréal.

11. La commission technique gouvernementale de l'ozone (*Ozone Governmental Technical Commission*) (UNO) relève de la division consultative sur les questions environnementales de la direction nationale de l'environnement (*Advisory Division on International Environmental Issues of the National Directorate of Environment*), qui à son tour relève du ministère de l'habitation, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (*Ministry of Housing, Land Planning and Environment*). Le coordonnateur technique (UNO) a un accès direct au directeur national de l'environnement, qui à son tour est en contact direct avec le Ministre. La division consultative sur les questions internationales en matière d'environnement et ses divisions opérantes forment le comité de coordination technique, qui se réunit régulièrement, établit les objectifs annuels et examine le degré de réalisation des activités prévues.

#### Plan d'action

12. Le plan d'action de la prochaine période comprend les activités suivantes : finaliser la stratégie pour les inhalateurs à doseur pour présentation ultérieure des projets dans ce secteur et obtenir l'approbation; poursuivre la formation en réfrigération, superviser les nombreux projets dans divers secteurs, notamment les halons, le bromure de méthyle, les frigorigènes, comme le programme incitatif pour le secteur des utilisateurs finals de la réfrigération commerciale et industrielle; poursuivre le travail en vue de légiférer sur des décrets en matière de CFC, autoriser les importations et les exportations, le bromure de méthyle et éventuellement les inhalateurs à doseur; créer et mettre en oeuvre des programmes éducatifs pour les parties intéressées dans des secteurs particuliers; poursuivre ses activités annuelles de sensibilisation du public, telles que la promotion du recrutement de techniciens ayant une formation en CFC, et réunion avec les associations de consommateurs d'inhalateurs doseurs; et présenter des données au Fonds multilatéral et aux Secrétariats de l'ozone. On s'attend à ce que l'Amendement de Beijing soit ratifié en 2003.

**Venezuela : Renouvellement du renforcement institutionnel**

<b>Résumé du projet et profil du pays</b>		
Agence de mise en oeuvre :		PNUD
Montant initialement approuvé :		
	Phase I : mars 1993 (\$US)	329 192
	Phase II : juill. 1995 (\$US)	54 900
	Phase III : oct. 1996 (\$US)	219 600
	Phase IV : juill. 1998 (\$US)	219 600
	Phase V : juill. 2000 (\$US)	219 600
Montant demandé pour le renouvellement (\$US) :		285 480
Date d'approbation du programme de pays		Juillet 1995
Consommation de SAO indiquée dans le programme de pays (1994), (tonnes de PAO)		3 194,1
Dernière consommation de SAO indiquée (2001) (tonnes de PAO)		2 299,74
Consommation de base (1995-1997) (tonnes de PAO of CFC)		3 321,6
Montant approuvé (\$US)		22 265 507
Montant décaissé (au mois de décembre 2001) (\$US) :		18 433 466
SAO à éliminer (tonnes de PAO)		1 222,1
SAO éliminé (au mois de décembre 2001) (tonnes de PAO)		739,5

13. Les activités suivantes ont été approuvées et financées par le Comité exécutif :

		<u>\$US</u>
a)	Préparation du programme de pays	188 504
b)	Préparation de projet	1 175 952
c)	Formation	245 773
d)	Assistance technique	2 686 385
e)	Démonstration	284 142
f)	Projets d'investissement	16 444 245
	Total :	21 025 001

Rapport périodique

14. Les principales réalisations mentionnées dans le rapport périodique comprennent : achever la préparation du PGF; achever quatre projets d'investissement; récupérer des halons et des frigorigènes; doter davantage d'ateliers de réfrigération de machines pour la récupération; obtenir l'approbation du plan d'élimination stratégique dans le secteur des mousses; et réviser un amendement au décret sur la délivrance de permis permettant de poursuivre la formation des agents de douane. L'Amendement de Montréal a été ratifié en avril 2002. Grâce à l'expérience acquise, le Venezuela juge important d'établir un programme de formation pour les agents de douane afin d'éliminer les importations illégales.

15. FONDOIN fait partie du ministère de la Production et du Commerce et est supervisé directement par le sous-ministre de l'Industrie. FONDOIN se conforme à tous les règlements administratifs et fonctionnels associés aux plans de travail, à l'exécution du budget et à d'autres règles d'exploitation établies par le gouvernement du Venezuela pour toutes ses unités. Le Conseil se réunit régulièrement, et comprend des représentants de divers ministères et diverses

organisations du secteur privé, afin de discuter des activités et d'organiser des mesures et des programmes interministériels. Les membres du Conseil pourront se renseigner sur les activités du FONDOIN dès que la page Web sera en ligne.

#### Plan d'action

16. Le plan d'action pour la prochaine période comprend les activités suivantes : mettre en oeuvre la plan stratégique du secteur des mousses en développant de nouveaux projets et en achevant les projets en cours; voir à faire cesser la production de CFC en vérifiant et en préparant une entente; préparer et exécuter des projets pour les utilisateurs finals des refroidisseurs et un projet final pour la production dans le secteur de la réfrigération; continuer à accroître le nombre d'ateliers équipés pour la récupération; approuver et mettre à exécution le décret révisé sur l'octroi de permis et la formation d'agents de douane; et présenter des données au Fonds multilatéral et aux Secrétariats de l'ozone.

**Annexe II**

**OPINION DU COMITÉ EXÉCUTIF SUR LE RENOUVELLEMENT DES  
PROJETS DE RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL  
PRÉSENTÉS À LA 37<sup>e</sup> RÉUNION**

*Liban*

1. Le Comité exécutif a examiné les données présentées dans le projet de renforcement institutionnel du Liban et prend note avec appréciation que les projets mis en oeuvre ont permis de réduire la consommation de CFC de 923 tonnes de PAO en 1993 à 540 tonnes de PAO en 2000. Le Comité exécutif a aussi pris note que le Liban a terminé un projet de démonstration dans le secteur du bromure de méthyle, lequel a été suivi de la formulation et de la mise en oeuvre de projets d'investissement afin d'éliminer complètement la consommation de bromure de méthyle; poursuivi la mise en oeuvre de projets dans le secteur des aérosols; mis en oeuvre des programmes de formation et des ateliers; accru la sensibilisation du public et disséminé l'information sur les questions relatives à l'ozone. Ces activités et d'autres activités mentionnées sont encourageantes, et le Comité exécutif apprécie les efforts du Liban. Au cours des deux prochaines années, le Liban entend mettre l'accent sur la réalisation de ses engagements en vertu du Protocole de Montréal, afin de lui permettre de réduire de 50 pour cent les substances indiquées à l'Annexe A et de réaliser les objectifs qu'il s'est fixés pour 2005, et de réaliser aussi les objectifs compris dans son programme d'élimination du bromure de méthyle.

*Sri Lanka*

2. Le Comité exécutif a passé en revue les données présentées dans le projet de renforcement institutionnel du Sri Lanka et prend note avec appréciation que la consommation de CFC indiquée pour 2001 (180,1 tonnes de PAO) est inférieure à l'objectif de réduction de 50 pour cent établi pour 2005. Toutefois, le Comité exécutif est préoccupé par l'accroissement de la consommation de CTC (22,3 tonnes de PAO), principalement employé dans la production de charbon activé. Le Comité exécutif prend note qu'en 1998, il n'a pu approuver une proposition de projet visant à éliminer le CTC en raison des règles d'admissibilité, mais espère que le gouvernement du Sri Lanka envisagera interdire l'utilisation du CTC dans ce secteur par l'entremise de mesures législatives. Dans sa proposition, le Sri Lanka a indiqué un certain nombre d'initiatives qu'il avait entreprises, notamment la réduction des CFC à une consommation de plus de 50 pour cent de son niveau de base; le processus visant à ratifier l'Amendement de Beijing du Protocole de Montréal; l'établissement d'un système d'autorisation pour les importations de SAO; la mise en oeuvre de campagnes de sensibilisation du public et de programmes de formation pour les techniciens en entretien dans le secteur de la réfrigération. Ces activités et d'autres activités mentionnées sont encourageantes, et le Comité exécutif apprécie les efforts du Sri Lanka. Au cours des deux prochaines années, le Sri Lanka continuera de mettre en oeuvre des activités et des initiatives visant à réduire encore davantage sa consommation de substances contrôlées et à mettre l'accent sur la réalisation de ses engagements en vertu du Protocole de Montréal.

*Uruguay*

3. Le Comité exécutif a passé en revue les données présentées dans le projet de renforcement institutionnel de l'Uruguay et prend note avec appréciation que la consommation de CFC indiquée par l'Uruguay pour 2001 est bien en-deçà de la consommation de CFC de base. Dans sa présentation, l'Uruguay a mentionné un nombre d'initiatives importantes ayant été entreprises, notamment : dépassement de son objectif de gel des CFC; achèvement réussi de plusieurs projets; établissement de l'Association de la climatisation et de la réfrigération en Uruguay; achèvement d'un projet de démonstration pour l'élimination du bromure de méthyle et amorçe de la mise en oeuvre d'un projet d'investissement pour l'élimination de bromure de méthyle en horticulture et dans la culture des fleurs coupées; établissement d'un système d'enregistrement et de surveillance du BM; approbation de deux lois cadres et d'un décret visant à limiter la production et l'importation d'équipement fonctionnant avec des SAO; mise en oeuvre du système d'autorisation d'importation des SAO; et interdiction de la production, de l'importation et de l'exportation de matériel et de produits fabriqués avec ou exigeant du CFC pour leur fonctionnement; mise en oeuvre réussie d'une approche de consultation et de collaboration pour l'élimination des CFC, par le truchement d'ententes avec des organismes gouvernementaux, des universités et des organisations privées; et maintien du cap sur l'information et la sensibilisation du public. Ces activités et d'autres activités mentionnées sont encourageantes, et le Comité exécutif apprécie les efforts de l'Uruguay. Au cours des deux prochaines années, l'Uruguay entend mettre l'accent sur la réalisation de ses engagements en vertu du Protocole de Montréal, et le Comité exécutif apprécie beaucoup les efforts déployés par l'Uruguay afin d'essayer de réaliser la cible de réduction de 50 pour cent qu'il s'est fixée en 2005.

*Venezuela*

4. Le Comité exécutif a passé en revue la demande de projet de renforcement institutionnel du Venezuela et prend note avec appréciation que le Venezuela a indiqué, pour 2001, une consommation inférieure à la consommation de base attendue en matière de CFC. Dans sa présentation, le Venezuela a mentionné un nombre d'initiatives importantes entreprises, notamment : achèvement de ses plans stratégiques pour les secteurs de la production et des utilisateurs finals dans le PGF, les deux devant être inclus dans le plan national pour l'élimination totale; achèvement de quatre projets d'investissement dans le secteur des mousses, réduisant ainsi de plus de 300 tonnes de PAO la consommation de CFC dans ce secteur; aussi consommation réduite de 400 tonnes de PAO et importations réduites de 800 tonnes de PAO. Ces activités et d'autres activités mentionnées sont encourageantes, et le Comité exécutif apprécie les efforts du Venezuela. Au cours des deux prochaines années, le Venezuela entend mettre en oeuvre un plan stratégique dans le secteur des mousses; finaliser une entente pour la fermeture rapide de son usine de production de CFC; préparer un projet pour les utilisateurs finals (refroidisseurs) et un projet final pour le secteur de la fabrication de matériel de réfrigération; promouvoir la récupération et le recyclage des frigorigènes et une campagne de sensibilisation; et réviser son système d'autorisation pour l'importation et l'exportation de SAO.

---